**12e Session de la Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)**

**Punta del Este, Uruguay, 1er au 9 juin 2015**

**Résolution XII.15**

**Évaluation de l’efficacité de la gestion et de la conservation des Sites Ramsar**

1. REMERCIANT le Gouvernement de la Thaïlande, le Gouvernement de la République de Corée, la province de Gyeongnam (République de Corée) et le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est qui ont généreusement parrainé et organisé un atelier à Bangkok, en juin 2014, lequel a jeté les bases du texte de la présente Résolution;
2. RAPPELLANT l’article 3.1 de la Convention qui stipule : « Les Parties contractantes élaborent et appliquent leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la Liste » des zones humides d’importance internationale;
3. RAPPELANT que l’inscription d’une zone humide sur la Liste des zones humides d’importance internationale (Site Ramsar) est l’un des divers éléments d’un engagement international à long terme envers sa conservation et son utilisation rationnelle, afin de maintenir ses caractéristiques écologiques ainsi que les avantages et services écosystémiques qu’elle procure;
4. RECONNAISSANT le rôle important que jouent les peuples autochtones et les communautés locales, soumis aux lois nationales des Parties contractantes respectives, dans la gestion et l’utilisation rationnelle des zones humides et les *Lignes directrices pour la mise en œuvre et le renforcement de la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides* (Résolution VII.8, annexe);
5. RAPPELANT que la Résolution 5.7, *Plans de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides,* appelle les Parties contractantes à établir les structures juridiques et administratives appropriées pour l’application des plans de gestion, le financement de l’application des plans et la formation du personnel nécessaire;
6. SATISFAITE des orientations détaillées contenues dans la Résolution VIII.14 *Nouvelles Lignes directrices relatives aux plans de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides* qui appellent à l’élaboration de plans de gestion ou à des processus de planification de la gestion avec des objectifs clairs, à l’aide d’indicateurs simples et mesurables pour chaque Site Ramsar, et qui mettent aussi en lumière l’importance de la gestion adaptative, comprenant à la fois la planification et l’évaluation, pour obtenir des résultats concrets de gestion;
7. RAPPELANT la publication en 2008, par le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST), le WWF et l’UICN de l’ouvrage « *Wetland Management Planning*—*A Guide for Site Managers*, un guide pratique pour la planification des sites Ramsar, fondé sur la Résolution VIII.14[[1]](#footnote-1);
8. RAPPELANT que la Stratégie 2.5 du Plan stratégique Ramsar 2009-2015 (Résolution X.1) appelle les Parties contractantes à « Examiner tous les sites actuellement inscrits sur la Liste de Ramsar afin d’établir l’efficacité des dispositions de gestion, conformément au *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l’évolution de la Liste des zones humides d’importance internationale »;*
9. NOTANT, cependant, que toutes les Parties contractantes n’ont pas mis en place des outils de planification pour une gestion efficace;
10. RAPPELANT que l’annexe E de la Résolution IX.1 prévoit un cadre intégré pour l’inventaire, l’évaluation et le suivi des zones humides mais SACHANT qu’il n’y a pas, actuellement, de processus convenu pour évaluer l’efficacité de la gestion des Sites Ramsar et ses résultats;
11. PRENANT NOTE de l’adoption et de l’utilisation d’outils d’évaluation de la gestion des aires protégées (EGAP) par des réseaux d’aires protégées tels que les biens du patrimoine mondial et les parcs du patrimoine de l’ASEAN, ainsi que par des institutions qui soutiennent leur gestion efficace, comme la Banque mondiale et le Fonds pour l’environnement mondial;
12. PRENANT ÉGALEMENT NOTE de la Décision X/31 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en 2010, qui appelle à l’institutionnalisation de l’évaluation de l’efficacité de la gestion, à l’évaluation de 60 pour cent de la superficie totale des aires protégées avant 2015 et à l’application des résultats des évaluations; et
13. RAPPELANT ENFIN la Décision XI/24 de la CDB qui invitait la Convention de Ramsar et d’autres partenaires à harmoniser leurs activités afin de mieux soutenir la mise en œuvre des programmes de travail nationaux pour les aires protégées;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

Plans de gestion des Sites Ramsar :

1. INVITE les Parties contractantes à encourager les autorités responsables de la gestion de Sites Ramsar à développer une planification intégrée et un système de gestion et d’évaluation favorisant l’utilisation rationnelle de tous les sites, en étroite harmonie avec les objectifs du Plan stratégique **2016**-2024 et à les soutenir dans cet effort.
2. INVITE les organes de gestion de Sites Ramsar à évaluer et à mesurer les services que fournissent leurs sites (comme le stockage, le traitement et l’approvisionnement en eau, le soutien aux moyens d’existence et à la santé des communautés humaines, la réduction des risques de catastrophe, la régulation du climat, la conservation de la diversité biologique, le tourisme et l’éducation), et à veiller au maintien de ces services dans leurs procédures de gestion.
3. INVITE les Parties contractantes à contribuer à la traduction de *Wetland Management Planning – A Guide for Site Managers* dans des langues autres que les langues officielles de la Convention de Ramsar.
4. RÉAFFIRME qu’il est avantageux, à long terme, d’adopter une approche participative associant les peuples autochtones et les communautés locales soumis aux lois nationales des Parties contractantes respectives lors de l’inscription et de la gestion de Sites Ramsar.
5. ENCOURAGE les Parties contractantes à soutenir ou établir des mécanismes ou des modes d’interaction appropriés entre différents organes de gestion de Sites Ramsar pour leur permettre de communiquer sur des questions d’intérêt commun et d’assurer la coordination avec les Autorités administratives Ramsar.
6. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes d’encourager les organes de gestion de Sites Ramsar à utiliser les outils de communication Ramsar, notamment les sites web et les réseaux sociaux pour échanger et promouvoir plus largement de bonnes pratiques de gestion des zones humides.
7. ENCOURAGE les Parties, lorsqu’elles suivent l’état des Sites Ramsar, à faire en sorte que de telles évaluations ne portent pas seulement sur les éléments biologiques et hydrologiques mais aussi sur les conditions socio-économiques des peuples autochtones et des communautés locales soumis aux lois des Parties contractantes respectives.

Évaluation de l’efficacité de la gestion des Sites Ramsar :

1. SOULIGNE qu’il importe d’évaluer l’efficacité de la gestion des Sites Ramsar et que, lorsqu’il n’y a pas encore de mécanisme en place, les Parties contractantes, sur une base volontaire, pourraient trouver utile de se référer aux outils appropriés d’évaluation de la gestion des aires protégées (EGAP) pour une gestion efficace et évoluant avec le temps; et PRIE INSTAMMENT le Secrétariat Ramsar, le GEST, les Organisations internationales partenaires (OIP), les Centres régionaux Ramsar et autres partenaires d’envisager de soutenir les Parties contractantes dans les efforts qu’elles déploient, incluant le renforcement des capacités pour appliquer ces outils d’évaluation de la gestion.
2. APPROUVE l’Outil de suivi de l’efficacité de la gestion des Sites Ramsar (R-METT) figurant en annexe à la présente Résolution comme outil volontaire d’auto-évaluation approprié pour évaluer l’efficacité de la gestion des Sites Ramsar et autres zones humides et ENCOURAGE les Parties contractantes qui n’ont pas encore de mécanisme en place pour la planification efficace de la gestion de leurs Sites Ramsar, à envisager d’utiliser le R‑METT; et CONFIRME que la Résolution ne crée pas, pour les Parties, d’obligations supplémentaires en matière d’établissement de rapports.
3. ENCOURAGE les organes de gestion de Sites Ramsar à évaluer l’efficacité de la gestion de chacun de leurs Sites Ramsar en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, comme il convient.
4. ENCOURAGE les Parties, lorsqu’elles entreprennent des évaluations volontaires de l’efficacité de la gestion, à utiliser les données et les informations rassemblées pour mettre à jour les sections pertinentes de la Fiche descriptive Ramsar (FDR) du site concerné pour contribuer à la mise à jour des FDR.
5. ENCOURAGE les organes de gestion des Sites Ramsar qui utilisent le R-METT à se référer également au *Cadre intégré pour l’inventaire, l’évaluation et le suivi des zones humides,* figurant en annexe E de la Résolution IX.1, et toute autre ligne directrice pertinente de la Convention de Ramsar, lors de l’exécution de telles évaluations.
6. ENCOURAGE les Parties contractantes, s’il y a lieu, à utiliser le R-METT lorsqu’elles préparent leurs Rapports nationaux et décrivent l’état des sites inscrits sur la Liste.
7. INVITE les Parties contractantes à chercher des possibilités de faire rapport sur les résultats de toute évaluation de l’efficacité de la gestion des Sites Ramsar au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) qui héberge la base de données mondiale sur l’efficacité de la gestion des aires protégées afin qu’il puisse résumer les tendances mondiales et régionales en matière d’efficacité de la gestion des aires protégées.

**Annexe 1**

**Outil de suivi de l’efficacité de la gestion des Sites Ramsar (R-METT)**

1. Le processus par lequel les Parties contractantes identifient les zones humides de leur territoire pour inscription sur la Liste des zones humides d’importance internationale puis garantissent la gestion et la conservation à long terme de ces « Sites Ramsar » est une des pierres angulaires de la mise en œuvre de la Convention. En 2015, plus de 2200 sites avaient été inscrits, ce qui fait de la Liste le plus grand réseau de zones humides protégées dans le monde.
2. Pour que l’utilisation rationnelle des Sites Ramsar soit assurée, les administrateurs de sites doivent pouvoir anticiper les nouveaux problèmes et y répondre rapidement et efficacement. Pour ce faire, ils devraient conduire des évaluations régulières et ouvertes de l’efficacité de la gestion de chaque site et tirer les leçons de leurs succès comme de leurs échecs. La Convention de Ramsar a reconnu l’importance de l’évaluation de l’efficacité de la gestion dans la l’annexe D de la Résolution IX.1, qui propose des indicateurs écologiques « axés sur les résultats » pour évaluer l’efficacité de la mise en œuvre de la Convention.
3. Il existe toute une panoplie d’outils d’évaluation de l’efficacité de la gestion des aires protégées (EGAP). Parmi ceux qui sont utilisés depuis le plus longtemps, il y a l’Outil de suivi de l’efficacité de la gestion (METT) publié par le WWF et la Banque mondiale en 2003[[2]](#footnote-2).En 2005[[3]](#footnote-3) et 2008[[4]](#footnote-4), des études ont estimé que le METT convenait pour évaluer l’efficacité de la gestion des Sites Ramsar.
4. En juin 2014, un atelier a été organisé à Bangkok, Thaïlande, et a examiné de manière plus approfondie l’adoption par la Convention de Ramsar d’un outil EGAP applicable aux Sites Ramsar. Cet atelier était accueilli par le Gouvernement de la Thaïlande avec l’appui du Gouvernement de la République de Corée, de la province de Gyeongnam (République de Corée) et par le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est. Les participants venus de chaque région Ramsar, ainsi que les Correspondants du GEST et autres partenaires Ramsar ont constaté que certaines Parties contractantes avaient déjà adopté leur propre outil EGAP et recommandé que les autres adoptent une version du METT adaptée à Ramsar dans leurs Sites Ramsar.
5. Le METT est conçu comme un système d’évaluation des sites, simple et rapide, qui a été adapté, avec le temps, pour être utilisable par différentes organisations selon les circonstances nationales ou régionales. Il contient un ensemble de questions auxquelles l’organe de gestion peut facilement répondre sans recherche supplémentaire. Habituellement, c’est un groupe composé de membres du personnel de l’organe de gestion et d’autres acteurs intéressés par la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides qui répond aux questions du METT.
6. Le METT adapté à Ramsar, ou R-METT, comprend les sections suivantes :
* *Fiche de données 1a : Information sur le contexte*. Elle enregistre des informations de base sur le site, comme son nom, sa superficie et sa localisation.
* *Fiche de données 1b : Identifier et décrire les valeurs à partir de la description des caractéristiques écologiques et de la Fiche descriptive Ramsar.* Elle fournit des informations sur les caractéristiques écologiques du site, notamment les services écosystémiques qu’il offre, et sur les critères qui font de ce site une zone humide d’importance internationale.
* *Fiche de données 2 : Désignations nationales et internationales*. Elle enregistre des informations sur les désignations internationales : p. ex., bien du patrimoine mondial de l’UNESCO, réserve de biosphère du Programme sur l’Homme et la biosphère et Sites Ramsar.
* *Fiche de données 3 : Menaces pour les Sites Ramsar*. Elle fournit une liste générale des menaces auxquelles font face les Sites Ramsar avec des éléments sur l’ampleur relative de cette menace pour les caractéristiques écologiques de ce site.
* *Fiche de données 4 : Formulaire d’évaluation*. L’évaluation est structurée en 35 questions présentées sous forme de tableau à trois colonnes pour enregistrer les détails de l’évaluation, et toutes doivent trouver une réponse.

***Explications complémentaires sur l’application de la fiche de données 4***

*Questions et notations :* l’évaluation se fait en ***assignant une note simple, allant de 0 (mauvais) à 3 (excellent)***. Quatre réponses possibles figurent au regard de chaque question pour aider les évaluateurs à juger du niveau de la note donnée. En outre, des questions supplémentaires explicitent des thèmes clés de questions précédentes fournissant des informations et des points additionnels.

Il s’agit, inévitablement, d’un processus approximatif et dans certaines situations, aucune des quatre réponses possibles ne semble correspondre très précisément aux conditions de l’aire protégée. Choisissez la réponse la plus proche et développez dans la section Commentaire/Explication. ***Les questions non applicables à une aire protégée doivent être omises***et la raison doit en être donnée dans la section Commentaire/Explication (par exemple, les questions sur l’utilisation et les visiteurs ne sont pas applicables à une aire protégée gérée selon la Catégorie Ia de gestion des aires protégées de l’UICN).

Pour les 33 questions et les questions supplémentaires, la notation maximum est 101. Le total final, pour un formulaire d’évaluation rempli, peut être ***calculé comme un pourcentage de 101 ou de la notation totale des questions applicables à une aire protégée particulière*.** (Comme indiqué plus haut, si les questions sont jugées non applicables, il convient de le noter dans la section Commentaire/Explication). Ainsi, si une aire protégée a une note de 65 sur un maximum de 87, le pourcentage peut être calculé en divisant 65 par 87 et en multipliant par 100 (c.-à-d. 65 ÷ 87 x 100 = 75%).

Tout le concept de progrès de la « note » comporte, toutefois, de nombreuses difficultés et possibilités de distorsion. Le système actuel présume, par exemple, que toutes les questions portent sur des éléments de poids égal, ce qui n’est pas nécessairement le cas. En conséquence, les notes fournissent une meilleure évaluation de l’efficacité si elles sont calculées comme un pourcentage pour chacun des six éléments du Cadre conçu par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l’UICN (c.‑à‑d. contexte, planification, intrants, processus, résultats et évaluations.)

*Commentaire/Explication :* à côté de chaque question, une section permet ***d’expliquer les jugements qualitatifs*** en plus grand détail. Cela peut aller des connaissances du personnel local (très souvent, le personnel est la source la plus fiable de connaissances et la plus riche d’informations), à un document de référence, à des résultats de suivi et à des études et évaluations indépendantes – il s’agit de rendre claire, pour tous les lecteurs, la raison pour laquelle cette évaluation a été faite.

Il est **très important** de remplir cette section – elle peut renforcer la confiance dans les résultats de l’évaluation en rendant plus transparente la base de la prise de décisions. Surtout, elle sert de référence et de source d’information future pour le personnel local. Cette section permet aussi de faire des **commentaires**, expliquant par exemple pourquoi une question particulière n’a pas trouvé de réponse, à inclure lorsque l’on remplit le questionnaire.

*Prochaines étapes* : pour chaque question, les personnes qui répondent au questionnaire sont aussi priées de décrire toute action prévue qui améliorera l’efficacité de la gestion.

* *Fiche de données 5 : Tendances dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar (y compris services écosystémiques et avantages pour les communautés)4.* Cette fiche fournit des informations sur les tendances, depuis cinq ans, des caractéristiques écologiques du site, et notamment des services écosystémiques offerts, ainsi que sur les critères qui justifient son inscription sur la Liste de Ramsar.
1. Les fiches 1 à 4 sont adaptées du METT1, mais la fiche 5 est adaptée de l’évaluation des perspectives de conservation par l’UICN pour les biens du patrimoine mondial[[5]](#footnote-5). Alors que les données des fiches 1 à 4 sont essentiellement axées sur le **contexte**, la **planification**, les **intrants**, le **processus** et les **extrants** du cycle d’efficacité de la gestion[[6]](#footnote-6), la fiche 5 se concentre sur les **résultats**.
2. Les fiches de données 1a, 1b, 2 et 3 contiennent des informations compatibles avec les éléments de la Fiche descriptive Ramsar, ce qui peut constituer une source précieuse de nouvelles données pour disposer d’une FDR plus précise.

 **Fiche de données 1a : Information contextuelle**

Cette fiche fournit des informations de base sur le site, telles que son nom, sa superficie et sa localisation

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, affiliation et coordonnées de la personne chargée de remplir le METT (courriel, etc.)  |  |
| Date de l’évaluation |  |
| Nom du Site Ramsar |  | Pays : |  |
| Date d’inscription du Site Ramsar : |  | Superficie totale du Site Ramsar (ha) : |  |
| Numéro du Site Ramsar (voir http://ramsar.wetlands.org/Database) |  |  |  |
| Localisation du Site Ramsar (province et si possible référence cartographique du point central)  |  |
| Énumérer toute autre inscription internationale, p. ex., patrimoine mondial (et remplir section 2, le cas échéant) :  |  |
| Détails du régime foncier (veuillez cocher tout ce qui s’applique) :  | État | Privé | Communauté | Autre |
| Organe de gestion : |   |
| Nombre d’employés : | Permanents | Temporaires |
| Budget annuel total (USD) pour le Site Ramsar – sauf coût salarial des employés :  | Fonds de roulement :  | Fonds de projet/autres fonds supplémentaires :  |
| Selon quels critères Ramsar le site est-il inscrit?  |  |
| Énumérer les objectifs de gestion pour le Site Ramsar  | Objectif de gestion 1 :Objectif de gestion 2 :etc. |
| Nombre de personnes participant à l’évaluation  |  |
| Y compris : (cocher les cases)  | Administrateur AP  | Personnel AP  | Autre personnel d’agence AP  | ONG  |
| Communauté locale  | Donateurs  | Experts indépendants  | Autre  |
| Administrateur Site Ramsar  | Représentant du Gouvernement  |
| Veuillez mentionner si l’évaluation a été réalisée dans le cadre d’un projet particulier, au nom d’une organisation ou d’un donateur.  |  |

**Fiche de données 1b : Identifier et décrire les valeurs à partir de la description des caractéristiques écologiques et de la Fiche descriptive Ramsar**

|  |  |
| --- | --- |
| PARTIE A : CRITÈRES RAMSAR – reflète les critères utilisés pour l’inscription du site  |  |
| No | Valeurs clés | Description | Critère Ramsar |
| 1i | p. ex. Seule zone de nidification connue pour la grue brolga en Nouvelle-Zélande  | p. ex. Vastes zones humides d’eau douce immédiatement au‑dessus de la laisse de haute mer qui fournissent des sites de nidification et d’alimentation pour élever les poussins. Localisation sur une île signifie qu’il n’y a pas d’interférence d’animaux redevenus sauvages ou de véhicules.  | p. ex. Critère 2 |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| PARTIE B : AUTRES CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES – tiré de la description des caractéristiques écologiques ou d’autres connaissances des administrateurs du site  |  |
| Vn° | Valeurs clés | Description | Groupe DCE |
| Vx | Zone clé pour la pêche communautaire  | Fournit une source d’aliments principale pour la population locale d’environ 2000 villageois  | Services et avantages écologiques |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Fiche de données 2 : Désignations nationales et internationales**

|  |
| --- |
| **Des aires protégées inscrites au plan national se trouvent à l’intérieur des limites du Site Ramsar (ajouter des colonnes si nécessaire) :**  |
| Nom | Désignation | Catégorie UICN | Superficie (ha) | Date de création | Code WDPA  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |
| **Bien du patrimoine mondial de l’UNESCO (voir : whc.unesco.org/fr/list)**  |
| Nom du site | Superficie du site (ha) | Date d’inscription | Coordonnées géographiques | Code WDPA |
|  |  |  |  |  |
| Critères d’inscription (c.‑à‑d. critères i à x)  |  |
| Déclaration de valeur universelle exceptionnelle |  |
|  |
| **Réserves de biosphère du Programme sur l’Homme et la biosphère de l’UNESCO (voir : www.unesco.org/mab/wnbrs.shtml)**  |
| Nom du site | Date d’inscription | Superficie du site (ha) : | Coordonnées géographiques |
|  |  | Total :  | Zone centrale : | Zone tampon : | Zone de transition |  |
|  |  |  |  |
| Critères d’inscription |  |
| Remplit trois fonctions MAB (conservation, développement et appui logistique)  |  |
|  |
| **Veuillez énumérer d’autres désignations** (p. ex., Patrimoine ASEAN, Natura 2000) et toute information à l’appui ci-dessous  |
| Nom :  | Informations :  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Fiche de données 3 : Menaces pour les Sites Ramsar**

Veuillez cocher toutes les menaces (actuelles et potentielles) – soit ‘élevée’, soit ‘moyenne’, soit ‘faible’. À noter que certaines des activités énumérées ne sont pas toujours des menaces – ne cochez que si elles menacent l’intégrité du site d’une manière ou d’une autre. Les menaces considérées ‘élevées’ sont celles qui dégradent gravement les valeurs; les menaces ‘moyennes’ ont quelques effets négatifs et les menaces ‘faibles’ sont présentes mais ne mettent pas gravement en péril les valeurs; cocher N/A lorsque la menace n’est pas présente ou non applicable dans le Site Ramsar.

1. **Développement résidentiel et commercial dans un Site Ramsar**

Menaces des établissements humains ou d’autres modes d’occupation des sols non agricoles laissant une empreinte marquée

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 1.1 Logements et établissements  |  |
|  |  |  |  | 1.2 Zones commerciales et industrielles  |  |
|  |  |  |  | 1.3 Infrastructure touristique et de loisir  |  |

**2. Agriculture et aquaculture dans un Site Ramsar**

Menaces de l’agriculture et du pâturage par suite de l’expansion et de l’intensification de l’agriculture, y compris la sylviculture, la mariculture et l’aquaculture

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 2.1 Cultures annuelles et pérennes non ligneuses |  |
|  |  |  |  | 2.1a Culture de drogue |  |
|  |  |  |  | 2.2 Plantations pour le bois et les pâtes à papier  |  |
|  |  |  |  | 2.3 Élevage de bétail et pâturage  |  |
|  |  |  |  | 2.4 Aquaculture marine et d’eau douce  |  |

**3. Production d’énergie et exploitation minière dans un Site Ramsar**

Menaces de la production de ressources non biologiques

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 3.1 Forages gaziers et pétroliers  |  |
|  |  |  |  | 3.2 Mines et carrières  |  |
|  |  |  |  | 3.3 Production d’énergie, y compris par barrages hydroélectriques, fermes éoliennes et panneaux solaires  |  |

**4. Couloirs de transport et de service dans un Site Ramsar**

Menaces de longs corridors de transport étroits et des véhicules qui les utilisent, y compris mortalité d’animaux sauvages

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 4.1 Routes et voies ferrées (avec mortalité d’animaux)  |  |
|  |  |  |  | 4.2 Lignes de service et de transport (p. ex. câbles électriques, lignes téléphoniques)  |  |
|  |  |  |  | 4.3 Voies navigables et canaux  |  |
|  |  |  |  | 4.4 Voies de transport aérien |  |
|  |  |  |  | 4.5 Ports avec chargement et déchargement de produits à grande échelle |  |

**5. Utilisation des ressources biologiques et dégradation dans un Site Ramsar**

Menaces d’utilisation, à des fins de consommation, de ressources biologiques « sauvages », y compris effets du prélèvement délibéré et non intentionnel; également persécution ou contrôle d’espèces spécifiques (notez que cela comprend la chasse et l’abattage d’animaux)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 5.1 Chasse, abattage et prélèvement non durables et illégaux d’animaux terrestres (indigènes) (y compris abattage d’animaux par suite de conflits homme-animaux)  |  |
|  |  |  |  | 5.2 Prélèvement de plantes (indigènes) ou de produits de plantes (non ligneux) |  |
|  |  |  |  | 5.3 Exploitation et prélèvement du bois  |  |
|  |  |  |  | 5.4 Pêche, abattage et prélèvement de ressources aquatiques (indigènes)  |  |

**6. Intrusions et perturbations anthropiques dans un Site Ramsar**

Menaces des activités humaines qui modifient, détruisent ou perturbent des habitats et des espèces dans le cadre d’utilisations des ressources biologiques à d’autres fins que la consommation

| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  | 6.1 Activités récréatives et tourisme  |  |
|  |  |  |  | 6.2 Guerre, troubles civils et exercices militaires  |  |
|  |  |  |  | 6.3 Recherche, éducation et autres activités de travail dans le Site Ramsar  |  |
|  |  |  |  | 6.4 Activités des administrateurs du site (p. ex. construction ou utilisation de véhicules, points d’eau artificiels et barrages)  |  |
|  |  |  |  | 6.5 Vandalisme délibéré, activités destructrices ou menaces pour le personnel de l’aire protégée et les visiteurs  |  |

**7. Modifications du système naturel**

Menaces d’autres actions qui transforment ou dégradent l’habitat ou modifient le fonctionnement de l’écosystème

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 7.0 Défrichement de l’habitat  |  |
|  |  |  |  | 7.1 Incendies et suppression des incendies (y compris incendies criminels)  |  |
|  |  |  |  | 7.2 Barrages, modification hydrologique et gestion/utilisation de l’eau  |  |
|  |  |  |  | 7.3a Fragmentation accrue dans le Site Ramsar  |  |
|  |  |  |  | 7.3b Isolement d’autres habitats naturels (p. ex. déboisement, barrages sans passages efficaces pour les espèces aquatiques)  |  |
|  |  |  |  | 7.3c Autres « effets de bordure » sur les valeurs des zones humides  |  |
|  |  |  |  | 7.3d Perte d’espèces clés (p. ex. grands prédateurs, pollinisateurs, etc.)  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**7a. Changements hydrologiques**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 7a.1 Barrages à l’intérieur ou en amont du site modifiant le régime hydrologique  |  |
|  |  |  |  | 7a.2 Extraction/détournement d’eau dans le site ou le bassin versant  |  |
|  |  |  |  | 7a.3 Endigage excessif de l’eau dans le site (p. ex. pour le stockage d’eau)  |  |
|  |  |  |  | 7a.4 Perte de connectivité hydrologique (p. ex. via des digues)  |  |
|  |  |  |  | 7a.5 Sécheresse |  |
|  |  |  |  | 7a.6 Désertification |  |

**8. Espèces et gènes envahissants ou posant problème**

Menaces d’animaux, plantes, microbes/organismes pathogènes ou matériel génétique, aquatiques et terrestres, non indigènes et indigènes qui ont ou pourraient avoir des effets préjudiciables sur la biodiversité par leur introduction, propagation et/ou augmentation

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 8.1 Plantes exotiques/non indigènes envahissantes (plantes adventices)  |  |
|  |  |  |  | 8.1a Animaux exotiques/non indigènes envahissants  |  |
|  |  |  |  | 8.1b Espèces envahissantes indigènes (plantes ou animaux) |  |
|  |  |  |  | 8.1c Organismes pathogènes (non indigènes ou indigènes mais créant des problèmes nouveaux/en augmentation)  |  |
|  |  |  |  | 8.2 Matériel génétique introduit (p. ex. organismes génétiquement modifiés)  |  |

**9. Pollution pénétrant dans le Site Ramsar ou générée par le site**

Menaces dues à l’introduction de matériel ou d’énergie, exotique et/ou en excès, de sources ponctuelles et non ponctuelles

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 9.1 Eaux usées domestiques et eaux usées urbaines provenant de l’extérieur du Site Ramsar |  |
|  |  |  |  | 9.1a Eaux usées et eaux d’égouts provenant d’installations dans le Site Ramsar (p. ex. toilettes, hôtels, etc.)  |  |
|  |  |  |  | 9.2 Effluents et décharges industriels, miniers et militaires (p. ex. températures non naturelles, eaux anoxiques, salinité plus élevée, autre pollution)  |  |
|  |  |  |  | 9.3 Effluents agricoles et forestiers (p. ex. excès d’engrais ou de pesticides)  |  |
|  |  |  |  | 9.4 Ordures et déchets solides |  |
|  |  |  |  | 9.5 Polluants transportés par l’air |  |
|  |  |  |  | 9.6 Énergie excessive (p. ex. pollution par la chaleur, lumières, etc.)  |  |

**10. Phénomènes géologiques**

Les phénomènes géologiques peuvent faire partie des régimes de perturbation naturelle dans de nombreux écosystèmes mais ils peuvent être une menace si une espèce ou un habitat est dégradé et a perdu sa résilience et qu’il est vulnérable aux perturbations. Les capacités de gestion peuvent être limitées pour répondre à certains de ces changements.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne |  Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 10.1 Volcans |  |
|  |  |  |  | 10.2 Séismes/ tsunamis |  |
|  |  |  |  | 10.3 Avalanches/glissements de terrain |  |
|  |  |  |  | 10.4 Érosion et sédimentation/dépôt (p. ex. modifications du rivage ou du lit d’une rivière)  |  |

**11. Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes**

Menaces de changements climatiques à long terme qui peuvent être liés au réchauffement du climat et à d’autres phénomènes climatiques/météorologiques graves en dehors de la gamme de variations naturelles

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 11.1 Déplacement et modification des habitats |  |
|  |  |  |  | 11.2 Sécheresses |  |
|  |  |  |  | 11.3 Températures extrêmes |  |
|  |  |  |  | 11.4 Tempêtes et inondations |  |

**12. Menaces culturelles et sociales spécifiques**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Élevée | Moyenne | Faible | N/A | Menace | Notes |
|  |  |  |  | 12.1 Perte de liens culturels, connaissances et/ou pratiques de gestion traditionnelles |  |
|  |  |  |  | 12.2 Détérioration naturelle d’importantes valeurs culturelles du site  |  |
|  |  |  |  | 12.3 Destruction de bâtiments, jardins, sites du patrimoine culturel, etc.  |  |

**Fiche de données 4 : Formulaire d’évaluation**

Répondez à toutes les questions applicables au site. Ne répondez pas aux questions non applicables au site

| **Thème** | **Critères** | **Note : Ne cocher qu’une case par question**  | **Commentaire/Explication** | **Prochaines étapes** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Statut juridiqueLe Site Ramsar a-t-il un statut juridique (ou dans le cas de réserves privées, est-il couvert par une convention ou équivalent)? *Contexte* | Le Site Ramsar n’est pas légalement protégé | 0 |  |  |  |
| Un accord indique que le Site Ramsar devrait être protégé par la loi mais la procédure n’a pas commencé  | 1 |  |
| Le Site Ramsar est en train d’être légalement protégé mais la procédure est encore incomplète (comprend des sites inscrits au titre de conventions internationales telles que Ramsar, ou des lois locales/traditionnelles en tant qu’aires conservées par des communautés qui n’ont pas encore de statut ou de convention juridique nationale)  | 2 |  |
| Le Site Ramsar est officiellement légalement protégé | 3 |  |
| 2. Règlements du Site RamsarDes règlements sont‑ils en place pour contrôler l’utilisation des sols et les activités (p. ex. la chasse)? *Planification* | Il n’existe pas de règlements pour contrôler l’utilisation des sols et les activités dans le Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Il existe des règlements de contrôle de l’utilisation des sols et des activités dans le Site Ramsar mais ils présentent de graves faiblesses  | 1 |  |
| Il existe des règlements pour contrôler l’utilisation des sols et les activités dans le Site Ramsar mais ils présentent des faiblesses ou des lacunes  | 2 |  |
| Il existe des règlements pour contrôler l’utilisation des sols et les activités inappropriées dans le Site Ramsar et ils forment une excellente base pour la gestion  | 3 |  |
| 3. Application des loisLe personnel (c.‑à‑d. ceux qui sont responsables de la gestion du site) a-t-il les moyens d’appliquer suffisamment bien les règlements au Site Ramsar?*Contributions* | Le personnel n’a pas de capacités/ressources suffisantes pour appliquer les lois et règlements au Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Il y a des défaillances majeures dans les capacités/les ressources du personnel en matière d’application des lois et règlements au Site Ramsar (p. ex. un manque de compétence, pas de budget pour les patrouilles, manque d’appui institutionnel)  | 1 |  |
| Le personnel a des capacités/ressources acceptables pour appliquer les lois et règlements au Site Ramsar mais il reste quelques insuffisances  | 2 |  |
| Le personnel a d’excellentes capacités/ressources pour appliquer les lois et règlements au Site Ramsar  | 3 |  |
| 4. Objectifs du Site Ramsar La gestion est-elle appliquée selon des objectifs convenus? *Planification* | Aucun objectif ferme n’a été convenu pour le Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Le Site Ramsar a des objectifs convenus mais il n’est pas géré selon ces objectifs  | 1 |  |
| Le Site Ramsar a des objectifs convenus mais il n’est que partiellement géré selon ces objectifs  | 2 |  |
| Le Site Ramsar a des objectifs convenus et il est géré de manière à remplir ces objectifs  | 3 |  |
| 5. Conception du Site Ramsar Le Site Ramsar est-il de la taille et de la forme adéquates pour protéger les espèces, les habitats, les processus écologiques et les bassins versants d’importance clé pour la conservation? *Planification* | Des insuffisances dans la conception du Site Ramsar font qu’il est très difficile d’atteindre les principaux objectifs  | 0 |  |  |  |
| Des insuffisances dans la conception du Site Ramsar font qu’il est difficile d’atteindre les principaux objectifs mais quelques mesures d’atténuation sont en train d’être prises (p. ex. accords avec les propriétaires terriens du voisinage concernant les couloirs pour les espèces sauvages ou l’introduction d’une gestion appropriée pour le bassin versant)  | 1 |  |
| La conception du Site Ramsar n’est pas une entrave importante pour la réalisation des objectifs mais pourrait être améliorée (p. ex. concernant la plus grande échelle des processus écologiques)  | 2 |  |
| La conception du Site Ramsar aide à atteindre les objectifs; elle est appropriée pour la conservation des espèces et des habitats; elle maintient des processus écologiques tels que les débits d’eau de surface et souterraine à l’échelle du bassin versant, les structures de perturbation naturelle, etc.  | 3 |  |
| 6. Démarcation des limites du Site RamsarLes limites sont-elles connues et marquées?*Processus* | Les limites du Site Ramsar ne sont pas connues par l’organe de gestion ou les résidents locaux/utilisateurs des terres du voisinage  | 0 |  |  |  |
| Les limites du Site Ramsar sont connues par l’organe de gestion mais pas par les résidents locaux/utilisateurs des terres du voisinage  | 1 |  |
| Les limites du Site Ramsar sont connues aussi bien par l’organe de gestion que par les résidents locaux/utilisateurs des terres du voisinage mais elles ne sont pas marquées de façon appropriée  | 2 |  |
| Les limites du Site Ramsar sont connues par l’organe de gestion et les résidents locaux/utilisateurs des terres du voisinage et sont correctement marquées  | 3 |  |
| 7. Plan de gestionY a-t-il un plan de gestion et est-il appliqué?*Planification* | Il n’y a pas de plan de gestion pour le Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Un plan de gestion est en préparation ou a été préparé mais n’est pas appliqué  | 1 |  |
| Il existe un plan de gestion mais il n’est appliqué que partiellement en raison de contraintes financières ou d’autres problèmes  | 2 |  |
| Il existe un plan de gestion et il est appliqué  | 3 |  |
| Points additionnels : *Planification* |
| 7a. Processus de planification | Le processus de planification permet aux acteurs clés d’influencer de manière adéquate le plan de gestion  | +1 |  |  |  |
| 7b. Processus de planification | Il y a un programme et un processus établis pour l’examen périodique et la mise à jour du plan de gestion  | +1 |  |  |  |
| 7c. Processus de planification | Les résultats du suivi, de la recherche et de l’évaluation sont incorporés de manière routinière dans la planification  | +1 |  |  |  |
| 8. Plan de travail régulierY a-t-il un plan de travail régulier et est‑il appliqué?*Planification / Résultats* | Il n’existe pas de plan de travail régulier | 0 |  |  |  |
| Il existe un plan de travail régulier mais peu d’activités sont appliquées  | 1 |  |
| Il existe un plan de travail régulier et de nombreuses activités sont appliquées  | 2 |  |
| Il existe un plan de travail régulier et toutes les activités sont appliquées  | 3 |  |
| 9. Inventaire des ressourcesAvez-vous suffisamment d’informations pour gérer le site? *Contributions*  | Il n’y a que peu, voire pas du tout d’informations disponibles sur les habitats, les espèces et les valeurs culturelles d’importance critique du Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| L’information sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles d’importance critique du Site Ramsar n’est pas suffisante pour soutenir la planification et la prise de décisions  | 1 |  |
| L’information sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles d’importance critique du Site Ramsar est suffisante pour la plupart des domaines clés de planification et de prise de décisions  | 2 |  |
| L’information sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles d’importance critique du Site Ramsar est suffisante pour soutenir tous les domaines de planification et de prise de décisions  | 3 |  |
| 10. Systèmes de protectionDes systèmes de protection sont-ils en place pour contrôler l’accès/l’utilisation des ressources dans le Site Ramsar?*Processus/Résultats* | Il n’existe pas de systèmes de protection (patrouilles, permis, etc.) ou ils ne sont pas efficaces pour contrôler l’accès/l’utilisation des ressources  | 0 |  |  |  |
| Les systèmes de protection ne sont que partiellement efficaces pour contrôler l’accès/l’utilisation des ressources  | 1 |  |
| Les systèmes de protection sont relativement efficaces pour contrôler l’accès/l’utilisation des ressources  | 2 |  |
| Les systèmes de protection sont essentiellement ou totalement efficaces pour contrôler l’accès/l’utilisation des ressources  | 3 |  |
| 11. Recherche Y a-t-il un programme d’étude et de recherche axé sur la gestion?*Processus* | Il n’y a pas de programme d’étude ou de recherche dans le Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Il y a un certain travail d’étude et de recherche mais il n’est pas axé sur les besoins de gestion du Site Ramsar  | 1 |  |
| Il y a un travail d’étude et de recherche considérable mais il n’est pas axé sur les besoins de gestion du Site Ramsar | 2 |  |
| Il y a un programme complet et intégré d’étude et de recherche qui porte sur les besoins de gestion  | 3 |  |
| 12. Gestion des habitats Y a-t-il une gestion active des ressources?*Processus* | Il n’y a pas de gestion active des habitats, des espèces, des processus écologiques et / ou des valeurs culturelles d’importance critique | 0 |  |  |  |
| Très peu de mesures de gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles d’importance critique sont appliquées  | 1 |  |
| De nombreuses mesures de gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et/ou de valeurs culturelles d’importance critique sont appliquées mais certaines questions clés ne sont pas traitées  | 2 |  |
| Des mesures de gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et / ou de valeurs culturelles d’importance critique sont appliquées de manière substantielle ou intégrale  | 3 |  |
| 13. Nombre d’employésY a-t-il assez d’employés pour gérer le Site Ramsar?*Contributions* | Il n’y a pas de personnel | 0 |  |  |  |
| Le personnel est insuffisant pour les activités de gestion d’importance critique  | 1 |  |
| Le personnel est en dessous du niveau optimal pour les activités de gestion d’importance critique  | 2 |  |
| Le personnel est suffisant pour les besoins de gestion du Site Ramsar  | 3 |  |
| 14. Formation du personnelLe personnel est-il correctement formé pour remplir les objectifs de gestion?*Contributions/ Processus* | Le personnel n’a pas les compétences nécessaires à la gestion d’un Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins du Site Ramsar  | 1 |  |
| La formation et les compétences du personnel sont adéquates mais pourraient être améliorées pour remplir intégralement les objectifs de gestion  | 2 |  |
| La formation et les compétences du personnel sont conformes aux besoins de gestion du Site Ramsar  | 3 |  |
| 15. Budget actuelLe budget actuel est-il suffisant?*Contributions* | Il n’y a pas de budget pour la gestion du Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Le budget disponible est insuffisant pour les besoins de gestion de base ce qui est une contrainte grave pour la capacité de gestion  | 1 |  |
| Le budget disponible est acceptable mais pourrait encore être amélioré pour assurer une gestion réellement efficace  | 2 |  |
| Le budget disponible est suffisant et remplit intégralement les besoins de gestion du Site Ramsar  | 3 |  |
| 16. Budget garanti Le budget est-il garanti?*Contributions* | Il n’y a pas de budget garanti pour le Site Ramsar et la gestion dépend entièrement d’un financement externe ou extrêmement variable  | 0 |  |  |  |
| La part du budget garanti est faible et le Site Ramsar ne pourrait pas fonctionner de manière adéquate sans financement externe  | 1 |  |
| Le budget administratif est raisonnablement garanti pour le fonctionnement courant du Site Ramsar mais de nombreuses innovations et initiatives dépendent d’un financement externe  | 2 |  |
| Le budget pour le Site Ramsar et ses besoins de gestion est garanti | 3 |  |
| 17. Gestion du budget Le budget est-il géré de manière à satisfaire aux besoins de gestion d’importance critique?*Processus* | La gestion du budget est très mauvaise ce qui entrave de manière significative l’efficacité (p. ex. le budget est publié tardivement dans l’année fiscale)  | 0 |  |  |  |
| La gestion du budget est mauvaise et entrave l’efficacité  | 1 |  |
| La gestion du budget est adéquate mais pourrait être améliorée  | 2 |  |
| La gestion du budget est excellente et satisfait aux besoins de gestion  | 3 |  |
| 18. ÉquipementL’équipement est-il suffisant pour les besoins de gestion?*Contributions* | Il n’y a que peu ou pas du tout d’équipement et d’installations pour les besoins de gestion  | 0 |  |  |  |
| Il y a de l’équipement et des installations mais ils sont insuffisants pour la plupart des besoins de gestion  | 1 |  |
| Il y a de l’équipement et des installations mais il reste quelques lacunes qui entravent la gestion  | 2 |  |
| L’équipement et les installations sont adéquats  | 3 |  |
| 19. Entretien de l’équipementL’équipement est-il entretenu de manière adéquate?*Processus* | L’équipement et les installations sont peu ou pas du tout entretenus  | 0 |  |  |  |
| L’équipement et les installations sont quelque peu entretenus mais de manière ponctuelle  | 1 |  |
| Il y a un entretien de base de l’équipement et des installations  | 2 |  |
| L’équipement et les installations sont bien entretenus  | 3 |  |
| 20. Éducation et sensibilisation Y a-t-il un programme planifié d’éducation lié aux objectifs et aux besoins?*Processus*  | Il n’y a pas de programme d’éducation et de sensibilisation  | 0 |  |  |  |
| Il y a un programme d’éducation et de sensibilisation limité et ponctuel  | 1 |  |
| Il y a un programme d’éducation et de sensibilisation mais il remplit seulement partiellement les besoins et pourrait être amélioré  | 2 |  |
| Il y a un programme d’éducation et de sensibilisation approprié et intégralement appliqué  | 3 |  |
| 21. Planification de l’utilisation des sols et de l’eau La planification de l’utilisation des sols et de l’eau reconnaît-elle le Site Ramsar et contribue-t-elle à la réalisation de ses objectifs? *Planification* | La planification de l’utilisation des sols et de l’eau dans les régions voisines ne tient pas compte des besoins du Site Ramsar et les activités/politiques portent préjudice à la survie de la zone  | 0 |  |  |  |
| La planification de l’utilisation des sols et de l’eau dans les régions adjacentes ne tient pas compte des besoins à long terme du Site Ramsar mais les activités ne portent pas préjudice au site  | 1 |  |
| La planification de l’utilisation des sols et de l’eau dans les régions adjacentes tient compte des besoins à long terme du Site Ramsar  | 2 |  |
| La planification de l’utilisation des sols et de l’eau dans les régions adjacentes tient intégralement compte des besoins à long terme du Site Ramsar  | 3 |  |
| Points additionnels : *Planification des sols et de l’eau*  |
| 21a : Planification des sols et de l’eau pour la conservation des habitats  | La planification et la gestion dans le bassin versant ou le paysage où se trouve le Site Ramsar comprennent des dispositions pour assurer des conditions environnementales adéquates (p. ex. volume, qualité et périodicité du débit d’eau, niveaux de pollution atmosphérique, etc.) afin de maintenir les habitats pertinents.  | +1 |  |  |  |
| 21b : Planification des sols et de l’eau pour la connectivité  | La gestion de corridors reliant le Site Ramsar prévoit des passages pour les animaux sauvages vers des habitats clés en dehors du Site Ramsar (p. ex. pour permettre la migration des poissons entre les frayères d’eau douce et la mer, ou la migration des animaux).  | +1 |  |  |  |
| 21c : Planification des sols et de l’eau pour les services écosystémiques et la conservation des espèces  | La planification traite des besoins spécifiques de l’écosystème et/ou des besoins d’espèces particulières, préoccupantes au niveau de l’écosystème (p. ex. volume, qualité et périodicité du débit d’eau douce pour soutenir des espèces particulières, pour la gestion des feux afin de maintenir certains habitats de savane, etc.).   | +1 |  |  |  |
| 22. État et voisins commerciaux Y a-t-il une coopération avec les utilisateurs des terres et de l’eau dans les zones voisines? *Processus* | Il n’y a pas de contact entre les administrateurs et les utilisateurs officiels ou commerciaux des terres et de l’eau du voisinage  | 0 |  |  |  |
| Il y a des contacts entre les administrateurs et les utilisateurs officiels ou commerciaux des terres et de l’eau du voisinage mais peu ou pas de coopération  | 1 |  |
| Il y a des contacts entre les administrateurs et les utilisateurs officiels ou commerciaux des terres et de l’eau mais la coopération est limitée  | 2 |  |
| Il y a des contacts réguliers entre les administrateurs et les utilisateurs officiels et commerciaux des terres et de l’eau et la coopération pour la gestion est importante  | 3 |  |
| 23. Peuples autochtonesLes peuples autochtones qui résident ou utilisent régulièrement le Site Ramsar participent-ils aux décisions de gestion? *Processus* | Les peuples autochtones ne participent pas aux décisions relatives à la gestion du Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Les peuples autochtones participent partiellement aux discussions relatives à la gestion mais n’ont pas de rôle direct dans celle-ci  | 1 |  |
| Les peuples autochtones contribuent directement à certaines décisions pertinentes relatives à la gestion mais leur participation pourrait être améliorée  | 2 |  |
| Les peuples autochtones participent directement à toutes les décisions pertinentes de gestion, c.‑à‑d. en cogestion  | 3 |  |
| 24. Communautés locales Les communautés locales qui résident dans le site ou près du Site Ramsar participent-elles aux décisions de gestion?*Processus* | Les communautés locales ne participent pas aux décisions relatives à la gestion du Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Les communautés locales participent partiellement aux discussions relatives à la gestion mais n’ont pas de rôle direct dans celle-ci  | 1 |  |
| Les communautés locales contribuent directement à certaines décisions pertinentes relatives à la gestion mais leur participation pourrait être améliorée  | 2 |  |
| Les communautés locales participent directement à toutes les décisions pertinentes relatives à la gestion, c.‑à‑d. en cogestion  | 3 |  |
| Points additionnels : *Peuples autochtones et communautés locales*  |  |
| 24a. Impact sur les communautés | La communication est ouverte et il y a un sentiment de confiance entre les peuples autochtones, les communautés locales, les acteurs et les gestionnaires du Site Ramsar  | +1 |  |  |  |
| 24b. Impact sur les communautés | Des programmes visant à améliorer le bien-être des communautés tout en conservant les ressources du Site Ramsar sont appliqués  | +1 |  |  |  |
| 24c. Impact sur les communautés | Les peuples autochtones et les communautés locales soutiennent activement le Site Ramsar  | +1 |  |  |  |
| 25. Avantages économiques Le Site Ramsar fournit-il des avantages économiques aux communautés locales, p. ex. revenu, emploi, paiement pour les services environnementaux? *Résultats* | Le Site Ramsar n’apporte aucun avantage économique aux communautés locales  | 0 |  |  |  |
| Les avantages économiques potentiels sont reconnus et des plans pour les réaliser sont en train d’être élaborés  | 1 |  |
| Des avantages économiques sont apportés, dans une certaine mesure, aux communautés locales  | 2 |  |
| Les activités associées au Site Ramsar apportent beaucoup d’avantages économiques aux communautés locales  | 3 |  |
| 26. Suivi et évaluation Les activités de gestion sont-elles suivies et évaluées au regard des résultats?*Planification/ Processus* | Il n’y a ni suivi ni évaluation dans le Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Il y a des activités ponctuelles de suivi et d’évaluation mais aucune stratégie globale et/ou aucun relevé régulier des résultats  | 1 |  |
| Il y a un système de suivi et d’évaluation convenu et mis en œuvre mais les résultats ne sont pas réinjectés dans la gestion  | 2 |  |
| Il existe un bon système de suivi et d’évaluation, bien appliqué et utilisé dans la gestion adaptative  | 3 |  |
| 27. Locaux pour les visiteurs Les locaux pour les visiteurs sont-ils adéquats?*Résultats* | Il n’y a ni locaux ni services pour les visiteurs malgré le besoin identifié | 0 |  |  |  |
| Les locaux et services pour les visiteurs sont inappropriés pour le niveau actuel de visites | 1 |  |
| Les locaux et services pour les visiteurs sont adéquats pour le niveau actuel de visites mais pourraient être améliorés  | 2 |  |
| Les locaux et services pour les visiteurs sont excellents pour le niveau actuel de visites  | 3 |  |
| 28. Agents de tourisme commerciauxLes agents de tourisme commerciaux contribuent-ils à la gestion du Site Ramsar?*Processus* | Il n’y a que peu ou pas du tout de contact entre les administrateurs et les agents de tourisme qui utilisent le Site Ramsar  | 0 |  |  |  |
| Il y a un contact entre les administrateurs et les agents de tourisme mais il est essentiellement limité à des questions administratives et réglementaires  | 1 |  |
| Il y a une coopération limitée entre les administrateurs et les agents de tourisme pour améliorer l’expérience des visiteurs et maintenir les valeurs du Site Ramsar  | 2 |  |
| Il y a une bonne coopération entre les administrateurs et les agents de tourisme pour améliorer l’expérience des visiteurs et maintenir les valeurs du Site Ramsar  | 3 |  |
| 29. FraisSi des frais (p. ex. droits d’entrée ou amendes) sont prélevés, aident-ils à la gestion du Site Ramsar? *Contributions/ Processus* | Bien que des frais soient théoriquement applicables, ils ne sont pas prélevés  | 0 |  |  |  |
| Des frais sont prélevés mais n’apportent aucune contribution au Site Ramsar et à ses environs | 1 |  |
| Des frais sont prélevés et apportent une certaine contribution au Site Ramsar et à ses environs  | 2 |  |
| Des frais sont prélevés et apportent une contribution substantielle au Site Ramsar et à ses environs  | 3 |  |
| 30. État des objectifs de gestion clésQuel est l’état des valeurs importantes du Site Ramsar par comparaison à l’époque à laquelle il a été inscrit? (cette réponse devrait être une conclusion tirée de la fiche de données 5) *Résultats* | De nombreuses valeurs importantes pour la biodiversité, écologiques ou culturelles sont gravement dégradées  | 0 |  |  |  |
| Certaines valeurs de biodiversité, écologiques ou culturelles sont gravement dégradées  | 1 |  |
| Quelques valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles sont partiellement dégradées mais les valeurs les plus importantes n’ont pas subi d’impact grave  | 2 |  |
| Les valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles sont avant tout intactes  | 3 |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |
| **Questions additionnelles spécifiques à chaque Site Ramsar :**  |
| 31: Description des caractéristiques écologiques | Les travaux sur la description des caractéristiques écologiques du Site Ramsar n’ont pas commencé  | 0 |  |  |  |
| Les travaux ont commencé en vue de rédiger une description des caractéristiques écologiques du Site Ramsar mais aucun projet n’est encore disponible  | 1 |  |
| Une description des caractéristiques écologiques du site a été rédigée mais elle est incomplète ou n’est pas à jour  | 2 |  |
| Une description des caractéristiques écologiques du site est terminée  | 3 |  |
| 32: Comité de gestion intersectoriel | Aucun comité de gestion intersectoriel n’est en place  | 0 |  |  |  |
| Des acteurs potentiels pour un comité de gestion intersectoriel ont été identifiés mais aucun comité de gestion n’a été établi  | 1 |  |
| Un comité de gestion a été établi mais ne participe pas de manière importante à la gestion du site  | 2 |  |
| Un comité de gestion intersectoriel totalement opérationnel est en place  | 3 |  |
| 33. Mécanismes de communication avec l’Autorité administrative Ramsar | Il n’y a pas de mécanisme de communication en place entre l’Autorité administrative Ramsar et les administrateurs du site  | 0 |  |  |  |
| La communication entre l’Autorité administrative Ramsar et les administrateurs du site existe mais elle est ponctuelle et mal développée  | 1 |  |
| Des mécanismes de communication sont en place mais pourraient être améliorés  | 2 |  |
| Des mécanismes de communication sont en place entre l’Autorité administrative Ramsar et les administrateurs du site et fonctionnent bien  | 3 |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 34. Sur les 33 questions qui précèdent, veuillez énumérer, par ordre d’importance, les cinq qui reflètent les principales contraintes pour la gestion efficace de votre Site Ramsar  | Numéro de la question | Pourquoi s’agit-il d’une contrainte majeure pour une gestion efficace? |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 35. Sur les 33 questions qui précèdent, veuillez énumérer, par ordre d’importance, les cinq plus grandes forces de la gestion actuelle de votre Site Ramsar  | Numéro de la question | Pourquoi estimez-vous qu’il s’agit d’une force de la gestion actuelle? (p. ex. grâce aux efforts des gestionnaires ou à l’engagement du gouvernement)  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Fiche de données 5 : Tendances dans les caractéristiques écologiques**

Les valeurs clés du Site Ramsar doivent être reprises de la Fiche de données 1b. Cette section fournit des informations sur les tendances dans le site depuis la dernière évaluation, concernant les critères au titre desquels le site a été inscrit sur la Liste de Ramsar, et sur les services qu’il fournit.

Note : L’état actuel des valeurs est classé dans l’une des cinq catégories suivantes : **Bon, Faible préoccupation, Forte préoccupation, Critique** et **Données insuffisantes.** La référence pour l’évaluation doit être l’état au moment de l’inscription, avec une référence par rapport à l’état de conservation historique le mieux enregistré. La tendance est évaluée par rapport à la condition de la valeur qui est **Amélioration (A), Stable (S), Détérioration(D)** ou **Données insuffisantes (DI)** et cherche à refléter les développements récents depuis trois ans.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  **PARTIE A : Éléments qualificatifs adéquats en lien avec les CRITÈRES RAMSAR – reflète les critères utilisés pour l’inscription du site** | **Évaluation** | **Tendance** | **Justification de l’évaluation** |
| **Elément qualificatif adéquat en lien avec les critères Ramsar, incluant une brève description de la façon dont le site remplit chaque critère (tiré de la FDR)** | **Bon** | **Faible préoccu-pation** | **Forte préoccu-pation**  | **Critique** | **Données insuffisantes** | **A** | **S** | **D** | **DI** | **Brève explication de la base sur laquelle reposent les colonnes Évaluation et Tendance** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **PARTIE B : AUTRES CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES – tiré de la description des caractéristiques écologiques ou d’autres connaissances des administrateurs du site** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Évaluation de l’état général actuel et de la tendance des caractéristiques écologiques du Site Ramsar :**  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. http://assets.panda.org/downloads/wetlands\_management\_guide\_2008.pdf [↑](#footnote-ref-1)
2. Anon., 2007. *Management Effectiveness Tracking Tool Reporting Progress at Protected Area Sites:* Second Edition. WWF International and World Bank. [↑](#footnote-ref-2)
3. Chatterjee, A. and Pittock, J. 2005. *Piloting the management effectiveness tracking tool in Ramsar sites. A report from WWF to the Ramsar Convention and its Scientific and Technical Review Panel*. WWF. Gland, Switzerland. [↑](#footnote-ref-3)
4. UNEP-WCMC, 2008. *Effectively managing the world’s wetlands: An analysis of applications of the Management Effectiveness Tracking Tool in Ramsar sites*. UNEP-WCMC. Cambridge, U.K. [↑](#footnote-ref-4)
5. UICN, 2012, *Évaluations des perspectives de conservation* *par l’UICN – Lignes directrices pour application aux biens du patrimoine mondial Version 1.3*. UICN. Gland, Suisse. [↑](#footnote-ref-5)
6. Hockings, M., Stolton, S., Dudley, N., Leverington, F. and Courrau, J., 2006. *Evaluating effectiveness: a framework for assessing the management of protected areas.* Second edition. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. [↑](#footnote-ref-6)